

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE  
SEANCE DU 18 JUIN 2025****Membres en  
exercice :**

27

**Membres  
présents :**

23

**Date de  
convocation**

12/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : **Claude MOREL**

**Etaient présents** : Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER - J. DANON - H. GARCIA - I. MARESCAUX – J. TEXIER - S. HOSTALERY - B. GUILLOT - D. LIBES – B. DUFAY - A. MULAS - S. ABBES - M. JOUMOND - A. LORNE - G. CLOCHER - F. ORTS – E. PALMA - A. HERVIEUX - C. BILLAUD - L. CAPANNINI - P. GROSJEAN – C. REYNAUD - J-P. SOGGIA

**Procurations** : N. MALLEM à D. LIBES  
O. REY à J DANON  
C. GIORGINI à J-L LUSTENBERGER  
P. CHABAS à P. GROSJEAN

**Secrétaire** : Magali JOUMOND

**DELIBERATION N° 16180625** : COMMANDE PUBLIQUE – Marché de construction d'un pôle multi-activités : Avenant n° 1 au lot 5 « CLOISONS DOUBLAGES/FAUX PLAFONDS »  
RAPPORTEUR : Jérémy TEXIER

Par délibération n°09190324 en date du 19 mars 2024, les 14 lots objets du marché de construction d'un Pôle multi activités ont été attribués par l'Assemblée aux entreprises.

Le lot n°5 « Cloisons doublages/ Faux plafonds » objet du marché de construction d'un Pôle multi-activités, a été notifié le 3 avril 2024 à l'entreprise SARL ISOSTYL, pour un montant de 319 928.56 € HT, soit 383 914.28 € TTC. Des modifications de faible montant se sont avérées nécessaires au cours de la réalisation du projet.

Il convient de passer l'avenant n°1 au lot 5 d'un montant de 6 744.65 € HT, soit 8 093.58 € TTC. Le nouveau montant du lot n°5 est porté à 326 673.21 € HT, soit 392 007.86 € TTC.

Considérant qu'il n'y a pas lieu de soumettre pour avis à la Commission d'Appel d'Offres le projet d'avenant car le marché a été passé selon la procédure adaptée, l'Assemblée est invitée à en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 03 du conseil municipal du 09 octobre 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (dans la limite des 300 000 € HT),

Vu la délibération n°09190324 en date du 19 mars 2024 attribuant le lot n°5 du marché de construction d'un Pôle multi activités « Cloisons doublages/faux plafonds » à la SARL ISOSTYL,

Vu le projet d'avenant n°1 au lot 5 d'un montant de 6 744.65 € HT, soit 8 093.58 € TTC,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de construction d'un Pôle multi-activités lot n°5 « Cloisons doublages/faux plafonds » à passer avec la SARL ISOSTYL, pour un montant de 6 744.65 € HT, soit 8 093.58 € TTC,
- **PRECISE** que le montant global du lot n°5 « Cloisons doublages/ Faux plafonds » est de 326 673.21 € HT, soit 392 007.86 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°5 avec la SARL ISOSTYL,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2025.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - H. GARCIA - I. MARESCAUX - J. TEXIER - S. HOSTALERY - B. GUILLOT - D. LIBES - O. REY - B. DUFAY - N. MALLEM - A. MULAS - S. ABBES - M. JOUMOND - A. LORNE - G. CLOCHER - F. ORTS - C. GIORGINI  
CONTRE : E. PALMA - A. HERVIEUX - C. BILLAUD - L. CAPANNINI - P. GROSJEAN - P. CHABAS - C. REYNAUD - JP. SOGGIA  
ABSTENTION :

Fait à Caumont-sur-Durance, le 18 juin 2025

Le Maire  
Claude MOREL



La Secrétaire de séance  
Magali JOUMOND

